

[Texte]

Mr. Clinch: I just want to get the point clarified that you asked just ahead. Do you want to elaborate on that?

Ms Lacey: I am sorry.

Mr. Clinch: You asked us to add a particular point.

Ms Lacey: Yes, I was talking then about the two-tiered system: the minimum wage for domestic as opposed to—what will I call them?—regular workers, I suppose. Right now, there is a two-tiered minimum wage system and I would ask that it be abolished. I do not have this specifically in my brief.

Mr. Clinch: There are two provincial scales for minimum wage. Is that what it is?

Ms Lacey: Yes, one for domestics and one for others.

Mrs. Finestone: If I may just elaborate, Roger, this is because they consider housing, food and sometimes clothing as part of the income of domestic workers. These are the two tiers. Is that what you are referring to?

Ms Lacey: Yes. But what often happens as well is that the amount they are allowed for clothing is very different from the labour standards allowed for people like truck drivers and others. I mean, it is different and it is unfair.

Mr. Clinch: Thank you.

Le président: Maurice Tremblay, député de Lotbinière.

M. Tremblay (Lotbinière): Merci, monsieur le président. Tout d'abord, vous avez soulevé dans votre mémoire la situation qui m'apparaît assez globale au niveau de la condition féminine et je pense que cela va sûrement, au cours de nos délibérations, nous aider davantage à préciser nos recommandations pour faire en sorte que la femme accède davantage à cette égalité. Je pense que sur ce point et de façon globale, il n'y a pas de discussion majeure sur cet aspect fondamental.

• 1615

Par contre, lorsqu'on arrive à certains détails, c'est là que ça pose certaines difficultés. Dans votre mémoire, vous en soulevez un. Mes collègues parlaient des domestiques. Je ne sais pas si j'ai bien compris votre mémoire; je pense que vous faisiez allusion non seulement aux domestiques, mais aussi à la femme qui reste au foyer. Nous avons eu quand même passablement de recommandations ou de suggestions sur la reconnaissance comme telle de ce travail-là et conséquemment, pour modifier les lois. Est-ce que je comprends bien votre recommandation ou votre exposé qui propose pour le travail de la femme qui reste au foyer, qui choisit de rester au foyer, une certaine rémunération?

Ms Lacey: I think the first question you asked was if I could be more specific on ways to bring about equality for women. I think that is what my brief was about from start to finish. I think we start with equal pay for work of equal value, and we

[Traduction]

M. Clinch: J'aimerais seulement éclaircir le point que vous venez de soulever. Avez-vous d'autres explications à nous donner?

Mme Lacey: Je vous demande pardon?

M. Clinch: Vous nous avez demandé d'ajouter un autre point particulier.

Mme Lacey: C'est juste, je voulais parler du système à deux niveaux: le salaire minimum des travailleurs domestiques, par opposition à celui des—comment les appeler?—travailleurs ordinaires, je suppose. Actuellement, il existe un système de salaire minimum à deux niveaux, et je demanderais qu'il soit aboli. Cela n'est pas précisé dans mon mémoire.

M. Clinch: Il existe deux échelles provinciales relativement au salaire minimum. C'est de cela qu'il s'agit?

Mme Lacey: Oui, une pour les travailleurs domestiques et une pour les autres.

Mme Finestone: Si je puis apporter une explication, Roger, il en est ainsi parce que l'on considère que le logement, la nourriture et parfois les vêtements qui sont fournis, font partie du revenu des travailleurs domestiques. Voilà la raison d'être des deux niveaux. C'est bien de cela que vous parlez?

Mme Lacey: Oui. Mais il arrive souvent aussi que la somme qui leur est allouée pour les vêtements soit très différente par rapport aux normes de travail prévues pour d'autres travailleurs comme les chauffeurs de camion, par exemple. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des différences et que cela est injuste.

M. Clinch: Merci.

The Chairman: Maurice Tremblay, member for Lotbinière.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Thank you, Mr. Chairman. First of all, you have given in your brief what seems to me to be an overall view as regards the status of women, which, I think, will certainly help us in our proceedings, to clarify our recommendations in order for women to have access to that equality. I think that on this point, in an overall perspective, there is no major debate on this basic aspect.

On the other hand, when it comes to certain details, some difficulties may arise. In fact, you have raised one in your brief. My colleagues were talking about servants. I do not know if my understanding of your brief is good. I think that not only were you talking about servants but also about women at home. We have nevertheless listened to a number of proposals or suggestions as to the official recognition of that job and consequently, as to the necessary legislative changes. Have I understood correctly your suggestion or your brief calling for the remuneration of women who choose to stay at home?

Mme Lacey: Je pense que vous m'avez d'abord demandé si je pouvais fournir plus de détails sur la façon d'amener l'égalité des droits des femmes. Cette question a été traitée tout au long de mon exposé. Le point de départ consiste à